

Études internationales



Les contextes de recherche en éducation dans les pays en développement. Rédacteurs : Sheldon Shaeffer et John A. Nkinyangi, Ottawa, Ontario, Centre de recherches pour le développement international, 1984, 290 p.

Guy Gosselin

Volume 18, numéro 3, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702245ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702245ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gosselin, G. (1987). Compte rendu de [*Les contextes de recherche en éducation dans les pays en développement*. Rédacteurs : Sheldon Shaeffer et John A. Nkinyangi, Ottawa, Ontario, Centre de recherches pour le développement international, 1984, 290 p.] *Études internationales*, 18(3), 702–702.
<https://doi.org/10.7202/702245ar>

Il est certain que les obstacles ne manquent pas, qu'il s'agisse de l'insuffisante détermination des pays européens ou de l'instabilité de l'environnement international. Mais le succès grandissant de l'Ecu privé devrait inciter les autorités à prendre les initiatives nécessaires afin de répondre aux besoins ou aux préférences du public.

Michel LELART

C.N.R.S. Paris

Les contextes de recherche en éducation dans les pays en développement. *Rédacteurs: Sheldon SHAEFFER et John A. NKINYANGI, Ottawa, Ontario, Centre de recherches pour le développement international, 1984, 290 p.*

L'objectif de cette publication est d'analyser les contextes de recherche en éducation, qui diffèrent grandement d'un pays à l'autre, dans le but d'accroître éventuellement le potentiel de recherche. Les neuf études de cas qu'elle contient sont réalisées en fonction d'un cadre conceptuel que décrit l'introduction. Divers auteurs examinent ainsi les contextes de recherche en Colombie, au Mexique, dans les Antilles, en Thaïlande, en Jordanie, au Kenya, en Ouganda, au Mali et au Sénégal.

Les études de cas illustrent d'abord la diversité et la spécificité des contextes de recherche en éducation dans les pays en voie de développement. Elles montrent aussi clairement un certain nombre de traits communs. Premièrement, la recherche n'est jamais une activité neutre. C'est un phénomène en grande partie culturel qui est lié à des facteurs comme l'idéologie, la vision du monde, les systèmes de communication et les modèles de prise de décision. Deuxièmement, les donateurs et la communauté scientifique en général jouent un rôle important qui a une incidence sur les compétences des chercheurs et la stabilité des institutions de recherche de même que sur les sujets, les méthodes et le climat de la recherche. Troisièmement, l'accroissement du potentiel de recherche en éducation d'une société peut être l'objet, jusqu'à un certain point,

des stratégies d'agents externes autant qu'internes. Enfin, les donateurs doivent faire preuve de plus d'imagination et de souplesse dans leurs stratégies, car il n'existe aucune solution rapide, simple et universelle à un problème aussi complexe.

Un résumé accompagne chacune des études de cas et une bibliographie clôt ce volume qui s'adresse surtout à des spécialistes.

Guy GOSSELIN

LAMMERS, J.G., *Pollution of International Watercourses. A search for substantive rules and principles of law.* LaHaye, Martinus Nijhoff Publishers, 1984, XXVI-724 p.

Abordant un domaine nouveau mais en forte expansion du droit international public, l'auteur établit les règles de droit positif relatives aux droits et obligations réciproques des États riverains à l'égard de la pollution des cours d'eau internationaux. La première partie du livre est réservée à des questions préliminaires telles que la définition des principaux termes et l'examen de certains développements légaux internationaux dits parallèles comprenant les procédures non-intergouvernementales devant des tribunaux nationaux, le droit de l'environnement de la Communauté européenne et certaines convictions touchant la pollution maritime par les cours d'eau.

La seconde partie traite de l'objet principal de l'étude. L'auteur y recherche les règles de droit pertinentes d'abord dans les clauses des traités puis dans le droit coutumier et les principes généraux du droit international et aussi du droit national. Il procède ensuite à l'examen de la jurisprudence et des écrits académiques de façon à confirmer l'existence des règles et principes de droit international déjà identifiés et non comme sources de ces règles et principes. Enfin, la troisième partie, à la différence de la deuxième, porte sur des règles de droit international dites secondaires à propos de certains aspects de la responsabilité des États.